

## Règlements Concours - Circuits Agrotouristique 2022

Pour participer au concours, vous devez être âgé de plus de 18 ans et remplir le formulaire de participation sur la page dédiée du site Destination Baie-Saint-Paul joignable à partir d'un code QR affiché à l'une des entreprises agroalimentaires participantes (une seule entreprise par circuits). Vous avez jusqu'au 20 octobre à minuit pour compléter et nous envoyer le formulaire.

Parmi les participants, 3 gagnants seront tirés au hasard et recevront un courriel qui les informe qu'ils ont été tirés ainsi que la façon dont ils pourront recevoir leur prix. Chacun d'entre eux recevront gratuitement un accès double pour une expérience gastronomique guidée d'une demi-journée offerte par Agrotours Charlevoix d'une valeur de 180\$ par accès double.

Les gagnants seront tirés et annoncés à Baie-Saint-Paul le 24 octobre à 12:00 (midi) sur la page Facebook de l'Association des Gens d'Affaires de Baie-Saint-Paul. Les lauréats auront jusqu'au 31 octobre pour réclamer leur prix en nous adressant un courriel réponse à l'adresse suivante : [info@agabsp.com](mailto:info@agabsp.com) et en répondant à une simple question sur les circuits agrotouristiques 2022.

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

N.B. La personne au bénéfice de laquelle un concours publicitaire est tenu, son employé, son représentant, son mandataire ou un membre du jury et les personnes avec qui ils sont domiciliés ne peuvent participer à ce concours.

**AGROTOURS**  
— Charlevoix —



**ENTENTE AGRICOLE  
& AGROALIMENTAIRE**  
Capitale-Nationale et Lévis  
2020-2022

